

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 26 août 2015

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, CAILLEY, CHAMPION, FOURNIER, GAUDET, SENEZE, VICTORI

Absent excusé : Mr ROURE donne pouvoir à Mme TROQUET

Après lecture et approbation du dernier compte rendu de séance, le Conseil a désigné Madame ROUX, secrétaire de séance.

I) DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS  
APRES DEMISSION D'UN ADJOINT ET RENOUELEMENT  
DES DELEGUES COMMUNAUX

Suite à la démission de Monsieur RUDEL du poste d'adjoint et du poste du conseiller municipal, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de porter à trois le nombre de postes d'adjoints au Maire et de nommer les délégués suivants :

- Monsieur Bernard CAILLEY au SIVOM de la Région d'Issoire,
- Monsieur Didier FOURNIER AU SIVOM du Charlet,
- Monsieur GARY David à la Commission d'Appel d'Offres,
- Monsieur GAUDET Louis, suppléant au SIEG du Puy-de-Dôme.

II) PROGRAMME FEADER 2014-2020

Le Maire expose :

La Région en tant qu'Autorité de gestion FEADER et en tant que cofinanceur, lance un appel à candidatures pour identifier les projets répondant à la stratégie de démarche d'excellence patrimoniale et touristique.

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, la commune de LA SAUVETAT, en vue de l'obtention du label « Plus Beaux Villages de France » souhaite poursuivre l'aménagement et l'embellissement du village dans le même esprit, dans le cadre du nouveau programme pluriannuel d'actions 2014-2020 « Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique ».

Ce nouveau programme de travaux est la suite logique des investissements précédents. Ce choix a été fondé par le souci de poursuivre et de terminer les aménagements déjà entrepris :

- terminer le réseau séparatif rue de la Garenne, afin de récolter les eaux pluviales et faire le raccordement avec le réseau d'eau pluviales rue de la Mairie,
- réaliser un séparatif rue de Pedat dans la continuité de celui de la rue du 8 Mai afin d'avoir une évacuation satisfaisante à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

Ce nouveau programme pluriannuel est présenté au Conseil, qui le valide à l'unanimité :

• Programme d'actions 2016

- Signalétique touristique : 2 520.00 € HT
- Aménagement de la rue de la Garenne, dans sa section comprise entre la rue du Tabot et la rue de la Mairie : 168 372.00 € HT
- Aménagement de la rue des Ecoles, dans sa section comprise entre la rue de la Garenne et la place du Cruzadoux : 141 451.20 € HT

• Programme d'actions 2017

- Aménagement de la rue de Pedat : 252 012.30 € HT

• Programme d'actions 2018

- Aménagement de l'espace public aux abords de l'épicerie et de l'abribus : 54 660.00 € HT
- Construction d'un lieu de rencontre et d'information : 38 880.00 € HT

• Programme d'actions 2019

- Aménagement de l'entrée de bourg route de Plauzat : 260 010.00 € HT

• Programme d'actions 2020

- Aménagement d'une loge du fort en point d'accueil et centre d'interprétation du patrimoine : 269 792.30 € HT
- Aménagement d'un sanitaire : 84 480.00 € HT

Montant total du programme : 1 272 177.80 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide en outre :

- de mettre en œuvre la 1ère tranche de travaux pour un montant total de 312 343 € HT détaillé comme suit :

- . signalétique : 2 520 € HT
- . aménagement de la rue de la Garenne et de la rue des Ecoles pour partie : 309 823 € HT

- d'engager les travaux prévus dans la programmation 2016 et d'inscrire au budget le financement correspondant,

- de mandater Madame le Maire pour engager toutes démarches auprès du Conseil régional d'Auvergne, service FEADER, afin d'obtenir les financements réservés au titre du programme « Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique »

- de solliciter la Région pour un financement à hauteur de 25% du montant HT des travaux, soit pour un montant de 78 085 €,

- de mandater Madame le Maire pour engager toutes démarches nécessaires auprès des cofinanceurs afin d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation du programme de travaux prévus.

### **III) REMPLACEMENT DE LOGICIELS ADMINISTRATIFS**

Suite à la suppression de la maintenance de nos logiciels par notre prestataire et pour faire face aux nouveaux protocoles et à la demande de dématérialisation, il est impératif de remplacer nos logiciels (Emprunts, Elections, Population, Facturations, Formulaire administratifs).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de remplacer nos logiciels administratifs et d'accepter le devis de l'entreprise JVS-MAIRISTEM en date du 17 juillet 2015 pour un montant total de 2 578.98 €.

### **IV) BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget Commune de l'exercice 2015, en dépenses au chapitre 66 et en recettes au chapitre 73, pour un montant de 1 500 €.

### **V) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors des ventes des parcelles cadastrées suivantes section C n° 1450, 788, 789, 790, 791, 792, 793.

### **VI) CONSEIL DEPARTEMENTAL : « PROJET WIFI 63 »**

Considérant que la Commune est déjà équipée en ADSL et qu'aucune demande d'administré n'a été enregistrée, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas donner suite au «Projet WIFI 63 ».

### **VII) EPF SMAF : NOUVELLES ADHESIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, donne son accord aux adhésions des communes de COUTANSOUZE (Allier), MONTMAROULT (Allier), CRAPONNE SUR ARZON (Haute-Loire), MASSIAC (Cantal), SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal), des communautés de communes du PAYS DE SALERS (Cantal) et du PAYS DE MAURIAC (Cantal), du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal), et du Syndicat Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers (Cantal).

### **VIII) FLEURISSEMENT**

Dans le cadre du Concours départemental du Fleurissement et du Cadre de Vie 2015, la Commune de La Sauvetat a reçu la visite du Jury de territoires en juillet. Ce jury a félicité la Commune pour la qualité des investissements réalisés depuis cinq ans et l'excellente tenue

des plantations qui agrémentent le cadre de vie des habitants du village. A l'issue de cette visite, la Commune a été sélectionnée pour la deuxième étape de ce concours afin de concourir à un prix départemental. Le Président du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), la Présidente du Service Tourisme et Thermalisme du Conseil départemental, des professionnels du tourisme viendront évaluer la gestion environnementale et la qualité des espaces publics le 2 septembre 2015.

## **IX) FESTIVITES**

### **1) Journées du Patrimoine**

Le Conseil décide d'ouvrir gratuitement à la visite libre le Donjon, l'église ainsi qu'une cave le dimanche 20 septembre 2015 de 14h à 18h.

### **2) Brocante**

Le Conseil décide d'organiser une réunion avec les bénévoles mardi 8 septembre 2015 afin de préparer la brocante du dimanche 27 septembre 2015.

## **X) SIVOM DE REGION D'ISSOIRE : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif, établi par le SIVOM de la Région d'Issoire, est disponible en Mairie.

## **XI) QUESTIONS DIVERSES**

### **Changement des horaires de l'école**

Suite à la mise en place des TAP (Temps d'activités Périscolaires) à l'école, les horaires de sortie des élèves ont été modifiés. En conséquence et afin de garantir la sécurité publique, la circulation sera interdite Rue des Ecoles, dans sa section comprise entre la Rue du Lavoir et la Rue de la Garenne, en période scolaire :

- de 8h25 à 8h50, de 11h30 à 11h50, de 13h40 à 14h00 et de 16h15 à 16h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- de 8h15 à 8h40 et de 11h25 à 11h40 les mercredis.

### **Travaux sur un bâtiment communal**

Madame le Maire expose la nécessité de procéder à la réfection de l'escalier du bâtiment communal situé rue du Chapitel. Elle propose deux devis.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de reprendre les marches du bâtiment communal situé rue du Chapitel,
- de retenir le devis des 4 Couronnés pour un montant de 4 897 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **Travaux vestiaire du foot**

Le Conseil municipal constate la nécessité de changer un WC dans les vestiaires au stade et décide que ces travaux seront effectués par l'employé municipal.

La séance est levée à 23h10.